

PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION

FICHE INDICATIVE SUR LE VIRUS EBOLA

➔ QU'EST-CE QU'EBOLA ?

Dans la forme habituelle, après une incubation de 2 à 21 jours, la maladie débute brutalement par l'apparition d'une fièvre élevée, de douleurs articulaires, musculaires, maux de tête, ainsi qu'une fatigue générale. En 3 à 4 jours, apparaissent d'autres symptômes au niveau de la peau et des muqueuses (conjonctivite, éruption cutanée, difficulté à avaler) et digestifs (diarrhée, vomissements).

➔ COMMENT SE FAIT L'EXPOSITION ET COMMENT SE PROTEGER ?

Le risque qu'une personne présente la maladie lors de son retour de voyage d'une zone touchée est faible mais ne peut être exclu.

La transmission du virus Ebola nécessite un contact direct avec le sang et des liquides biologiques de personnes malades (urines, selles, vomissements), par conséquent, une personne qui ne présente aucun symptôme n'est pas contagieuse.

➔ QUELS SONT LES CAS SUSPECTS A BORD D'UN AERONEF ?

La définition d'un cas suspect est disponible sur le lien de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) :

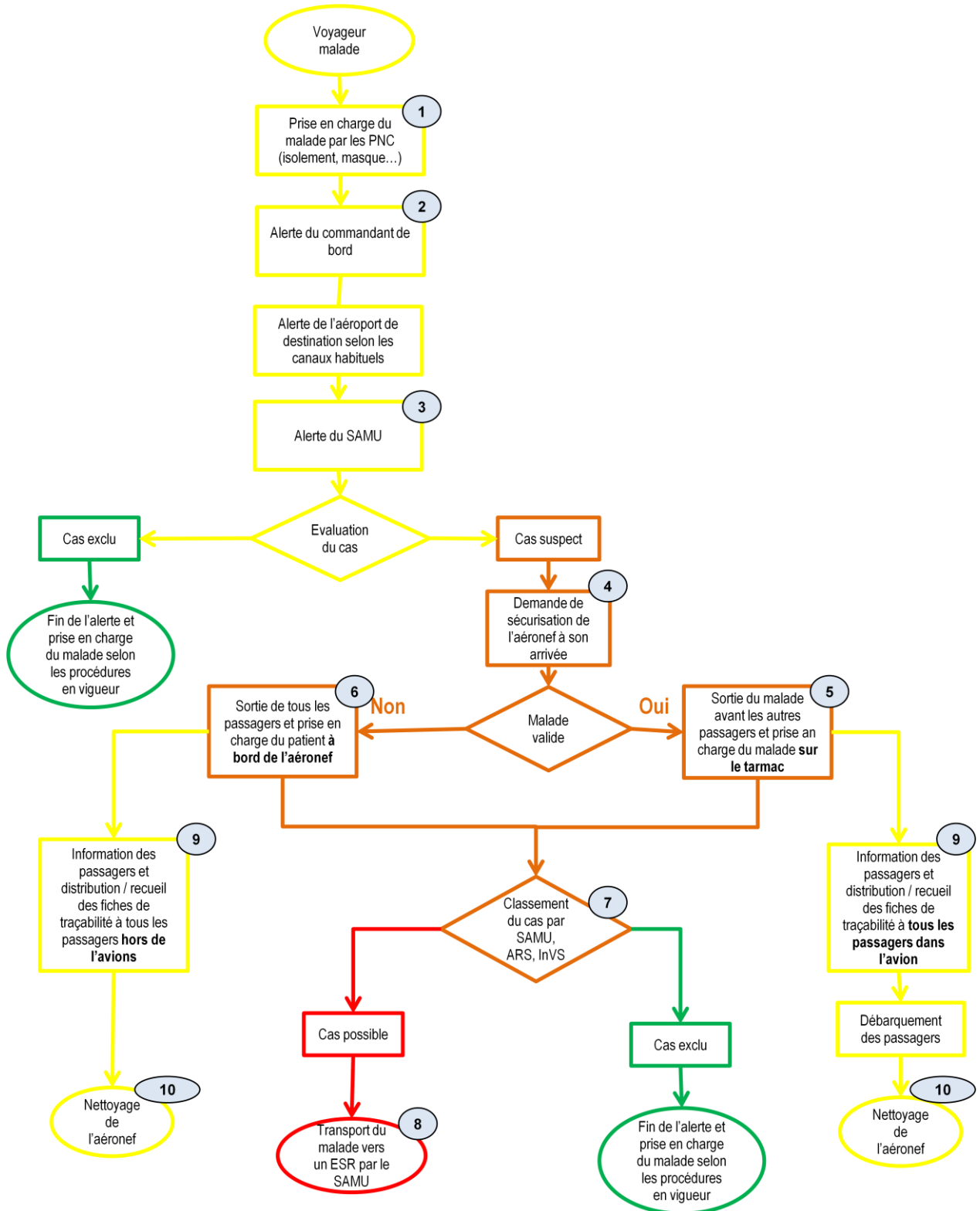
<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Fievre-hemorragique-virale-FHV-a-virus-Ebola/Diagnostic-de-la-fievre-hemorragique-a-virus-Ebola>

➔ QUELS SONT LES CAS CONTACTS A BORD D'UN AVION ?

Les contacts sont les passagers **assis à un siège du malade** et les personnes ayant eu contact direct avec le malade (PNC, passagers, personnel de maintenance, nettoyage), des fluides ou des objets souillés.

PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU
 POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION

PROTOCOLES D'INTERVENTION EN CAS D'ALERTE LORS D'UN VOL



PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION

A – ACTIONS PENDANT LE VOL

1 Procédure des PNC pour la prise en charge d'un malade¹ :

- a) Installer le passager malade, si possible, à distance des autres passagers (réinstallation) et de préférence à proximité d'un cabinet de toilette qui sera réservé à son usage exclusif ;
- b) Interroger le malade sur les pays qu'il a visités ;
- c) Dans la mesure du possible, prendre la température du malade ;
- d) Faire porter un masque chirurgical au malade (si toléré) pour qu'il se protège le nez et la bouche. S'il ne tolère pas le masque, lui donner un mouchoir, pour éviter la propagation de gouttelettes, et mettre à sa disposition un sac poubelle pour ses déchets ;
- e) Limiter les contacts avec le passager malade au minimum nécessaire. Plus spécifiquement, un seul membre du personnel de cabine ou deux (si le passager malade nécessite plus d'assistance) devra s'occuper du malade, et de préférence uniquement le membre d'équipage ayant déjà été en contact avec ce passager ;
- f) Ce membre d'équipage devra porter un masque chirurgical et des gants ;
- g) Se laver les mains au savon ou au gel hydro-alcoolique après tout contact direct ou indirect avec le passager malade ;
- h) Les déchets du passager, les masques et gants du personnel sont placés dans un contenant approprié (au minimum un sac plastique scellé) et traités selon les bonnes pratiques d'élimination des déchets médicaux.

2 Le commandant de bord alerte le plus rapidement possible l'aéroport de destination selon les canaux usuels afin que le passager malade soit pris en charge à son arrivée. L'alerte est alors transmise sans délai au SAMU.

3 Le SAMU est mis en contact avec le commandant de bord. Cet échange permet au médecin du SAMU de classer le cas en « cas suspect » ou « cas exclu ».

S'il s'agit d'un « cas suspect », l'alerte est transmise sans délai à l'ARS qui fait le lien avec :

- l'InVS pour la classification du cas en « cas possible » ou « cas exclu » à l'arrivée de l'appareil,
- le Préfet territorialement compétent afin de préparer l'arrivée de l'avion.

4 Le stationnement de l'aéronef et sa sécurité sont mis en place par les services compétents (DGAC, GTA...) selon les procédures de l'aéroport. Le SAMU se rapproche de la GTA pour garantir l'accès rapide aux pistes et à l'appareil.

¹ Procédures IATA

PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION

B – ACTIONS LORSQUE L'AERONEF EST POSE

5

Si le malade est valide et présente uniquement de la fièvre, le PNC le fait sortir en premier de l'aéronef pour une prise en charge sur le tarmac pendant que les autres passagers remplissent leur fiche de traçabilité dans l'avion.

Le malade est pris en charge par le SAMU de manière sécurisée (protection individuelle) et selon les procédures adaptées.

6

Lorsque le malade n'est pas valide et présente d'autres symptômes que de la fièvre, les passagers sortent de l'avion et remplissent leur fiche de traçabilité dans un endroit adapté.

Le SAMU monte à bord et prend en charge le passager de manière sécurisée (protections individuelles) et selon des procédures adaptées.

7

Le SAMU, en lien avec l'ARS et l'InVS, procède au classement épidémiologique du cas (exclusion ou validation du cas possible sur critères épidémiologiques).

8

Lors de la déclaration d'un « cas possible », le SAMU, à l'aide de transport sanitaire adapté, l'évacue directement de l'avion vers l'établissement de santé de référence (ESR) désigné par l'ARS. Tout autre transfert sera évité afin de limiter le plus possible les contacts avec des personnes non malades.

La famille du malade est prise en charge spécifiquement.

Selon l'évaluation du SAMU, les personnes qui ont été directement en contact avec le malade peuvent bénéficier d'une prise en charge spécifique par les équipes médicales.

9

Lors de la déclaration d'un « cas possible », les passagers sont informés de la situation et prévenus de consulter le SAMU-Centre 15 en cas de survenue de symptômes, notamment en cas de fièvre.

Assurer la traçabilité de tous les passagers² :

- a) Les PNC organisent la traçabilité de tous les passagers et font distribuer à cet effet des fiches conformes au modèle figurant en annexe I. Les PNC s'assurent que tous les passagers remplissent correctement leur fiche de traçabilité avec, notamment, leurs coordonnées et le numéro du siège **occupé effectivement pendant le vol**. Les PNC précisent également le numéro du ou des sièges occupés par le passager malade.
- b) Le préfet organise le recueil des fiches de traçabilité. Il peut demander, pour ce faire, le concours du gestionnaire de l'aérodrome et du transporteur aérien.
- c) Les fiches de traçabilité sont archivées par le gestionnaire de l'aérodrome concerné dans des conditions de sécurité et de confidentialité adaptées à leur contenu.
- d) Les fiches de traçabilité sont remises à l'ARS si elle en fait la demande.

² Arrêté du 9 juillet 2014 relatif aux modalités de distribution, recueil et conservation des fiches de traçabilité et de leur transmission au DGARS en application de l'article R.3115-67 du CSP

**PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU
POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION**

- e) Les fiches sont conservées 4 semaines, à l'issue de ce délai, elles sont détruites de façon à rendre impossible toute reconstitution des informations.

10

Procédure pour les services de nettoyage³ :

- a) Porter des gants imperméables et jetables pour le nettoyage de la cabine,
- b) Suivre les procédures du constructeur pour le nettoyage de l'appareil. Veiller particulièrement à la désinfection des surfaces fréquemment touchées (accoudoir, sièges, tablettes, contrôles des lumières et de l'air, parois et hublots). Un nettoyage spécial des tissus, moquettes ou compartiments à bagages n'est pas nécessaire, sauf s'ils sont souillés de sang ou de fluides corporels,
- c) Ne pas utiliser d'air comprimé qui peut répandre des substances infectieuses dans l'air,
- d) Si des tissus sont souillés par du sang ou des fluides corporels, ils doivent être collectés et éliminés dans la filière des déchets médicaux (DASRI),
- e) Enlever les gants quand le nettoyage est terminé et les éliminer dans la filière DASRI,
- f) Se laver immédiatement les mains avec du savon ou un gel hydro-alcoolique.

³ Procédures du CDC

**PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU
POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION**

Annexe I

Formulaire de localisation de passager pour la santé publique : Pour protéger votre santé, lorsque les agents de santé publique soupçonnent la présence d'une maladie contagieuse à bord d'un vol, vous devez remplir le présent formulaire. Les renseignements que vous donnez aideront les agents de santé publique à communiquer avec vous si vous avez été exposé à une maladie contagieuse. Il est important que vous remplissiez le formulaire au complet et que vous donniez des renseignements exacts. Les renseignements recueillis sont destinés à être conservés conformément aux lois applicables et ne serviront qu'aux fins de la protection de la santé publique.
*Nous vous remercions de nous aider à protéger votre santé.

Un formulaire par famille, à remplir par un adulte. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie (MAJUSCULES). Pour indiquer un espace, laissez la case vierge.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VOL : 1. Compagnie aérienne 2. Numéro de vol 3. Numéro de siège 4. Date d'arrivée (aaaa/mm/jj)

														2	0				
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	--	--	--	--

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : 5. Nom de famille 6. Prénom 7. Initiale 8. Sexe

																Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO(S) DE TÉLÉPHONE où vous pouvez être rejoint au besoin. Indiquez le code de pays et le code de ville.

9. Portable 10. Travail 11. Domicile 12. Autre 13. Adresse électronique

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ADRESSE PERMANENTE : 14. Numéro et rue (Laissez une case vierge entre le numéro et la rue.) 15. Numéro d'appartement

16. Ville										17. État/Province														
18. Pays										19. Code postal														

ADRESSE TEMPORAIRE : Pour les visiteurs, indiquez uniquement la première étape de votre séjour.

20. Nom de l'hôtel (le cas échéant) 21. Numéro et rue (Laissez une case vierge entre le numéro et la rue.) 22. Numéro d'appartement

23. Ville										24. État/Province														
25. Pays										26. Code postal														

CONTACT D'URGENCE : Coordonnées d'une personne qui pourra vous rejoindre au cours des 30 prochains jours.

27. Nom de famille 28. Prénom 29. Ville 30. Pays 31. Adresse électronique 32. Portable 33. Autre numéro de téléphone

32. Portable										33. Autre numéro de téléphone																																																	

34. COMPAGNONS DE VOYAGE – MEMBRES DE LA FAMILLE : Indiquez l'âge des personnes de moins de 18 ans seulement.

	Nom de famille	Prénom	Numéro de siège	Âge < 18
(1)				
(2)				
(3)				
(4)				

35. COMPAGNONS DE VOYAGE – AUTRES QUE DES MEMBRES DE LA FAMILLE : Indiquez le nom du groupe (le cas échéant).

	Nom de famille	Prénom	Groupe (voyage organisé, équipe, entreprise, autre)
(1)			
(2)			

PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN CAS SUSPECT OU POSSIBLE DE MALADIE A VIRUS EBOLA DANS UN AVION

Public Health Passenger Locator Form: To protect your health, public health officers need you to complete this form whenever they suspect a communicable disease onboard a flight. Your information will help public health officers to contact you if you were exposed to a communicable disease. It is important to fill out this form completely and accurately. Your information is intended to be held in accordance with applicable laws and used only for public health purposes. **Thank you for helping us to protect your health.*

One form should be completed by an adult member of each family. Print in capital (UPPERCASE) letters. Leave blank boxes for spaces.

FLIGHT INFORMATION:			
1. Airline name	2. Flight number	3. Seat number	4. Date of arrival (yyyy/mm/dd)
			20
PERSONAL INFORMATION:			
5. Last (Family) Name	6. First (Given) Name	7. Middle Initial	8. Your sex
			Male <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/>
PHONE NUMBER(S) where you can be reached if needed. Include country code and city code.			
9. Mobile	10. Business		
11. Home	12. Other		
13. Email address			
PERMANENT ADDRESS:			
14. Number and street (Separate number and street with blank box)			15. Apartment number
16. City			17. State/Province
18. Country			19. ZIP/Postal code
TEMPORARY ADDRESS: If you are a visitor, write only the first place where you will be staying.			
20. Hotel name (if any)	21. Number and street (Separate number and street with blank box)	22. Apartment number	
23. City	24. State/Province		
25. Country	26. ZIP/Postal code		
EMERGENCY CONTACT INFORMATION of someone who can reach you during the next 30 days			
27. Last (Family) Name	28. First (Given) Name	29. City	
30. Country	31. Email		
32. Mobile phone	33. Other phone		
34. TRAVEL COMPANIONS – FAMILY: Only include age if younger than 18 years			
Last (Family) Name	First (Given) Name	Seat number	Age <18
(1)			
(2)			
(3)			
(4)			
35. TRAVEL COMPANIONS – NON-FAMILY: Also include name of group (if any)			
Last (Family) Name	First (Given) Name	Group (tour, team, business, other)	
(1)			
(2)			